

Département des Bouches-du-Rhône

Communes de FUYEAU, MEYREUIL, CHATEAUNEUF-le-ROUGE

**Enquête publique unique concernant la
Création d'un barreau de liaison entre la RD6 et A8
Contournement de La Barque**

Déclaration d'utilité publique du projet
Mise en compatibilité des plans d'urbanisme de Fuyeau
et Chateauneuf-le-Rouge
Enquête parcellaire sur Fuyeau, Meyreuil et Chateauneuf-le-Rouge
Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

**Conclusions sur la demande d'autorisation
au titre de la loi sur l'eau**

Avril 2016

Contournement de La Barque

Conclusions sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) projette de réaliser une voie nouvelle de liaison de la RD6 et de l'autoroute A8 afin de reporter le trafic actuel de la RD 96 dans La Barque, sur cette voie nouvelle qui contournera La Barque.

Les principaux objectifs visés par le projet sont les suivants:

- Définition d'un réseau local permettant de résoudre les problèmes de traversée de La Barque par la RD96 et par les trafics s'échangeant entre l'A8/RD7n et la RD6.
- Fluidification du trafic dans la traversée de la Barque et sur les axes connexes
- Amélioration de la desserte locale et du cadre de vie des habitants
- Gain de sécurité pour les usagers de la route et les habitants de La Barque
- Inscription du projet dans une vision prospective du développement économique et démographique local.

Après une concertation publique qui a duré en 3 phases de 2005 à 2014, le président du conseil départemental des Bouches-du-Rhône a sollicité une enquête unique portant sur l'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme concernés, l'enquête parcellaire et l'autorisation requise au titre de la loi sur l'eau.

Cette enquête unique s'est déroulée du lundi 18 janvier 2016 au vendredi 19 février inclus.

Le projet de réalisation d'un nouveau tronçon de voirie et d'aménagement de ronds-points a pour conséquence l'imperméabilisation des sols, et par conséquent l'augmentation des débits de pointe générés par le ruissellement pluvial.

Le bassin versant du projet couvre une superficie totale de 24,1ha. Étant supérieur à 20ha, le rejet des eaux collectées dans le milieu est soumis à autorisation après enquête publique.

Par ailleurs, la réalisation implique la création d'ouvrages de franchissement de l'Arc et du vallon de Bramafan, et des modifications des profils en travers de ces cours d'eau au droit des ouvrages.

Enfin, certains remblais qui seront réalisés en zone inondable devront être compensés en totalité, et des ouvrages de décharge permettant l'écoulement des eaux en cas de crue centennale seront réalisés.

Les ouvrages hydrauliques qui sont soumis à autorisation préfectorale au titre des articles L 214-1 à L214-6 du code de l'environnement sont :

- Rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou sur le sol et le sous-sol, la surface de référence impactée étant supérieure à 20ha
- Modifications du profil en long ou du profil en travers du lit mineur du Bramefan et de l'Arc sur une longueur supérieure à 100m

Les autres aménagements sont soumis à déclaration.

De ce fait le projet est soumis à autorisation et doit faire l'objet d'une enquête publique environnementale en application de l'article L 214-4 du même code.

Aucune observation concernant ces ouvrages n'a été enregistrée lors de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur s'est prononcé par un avis séparé sur l'utilité publique du projet. Cet avis est favorable assorti de recommandations sur l'aménagement urbain et viaire dans le village de La Barque.

Compte tenu, d'une part des considérations qu'il a développé à l'appui de son avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet, dont les aménagements hydrauliques sont une partie indétachable, et d'autre part de l'absence d'observations sur ces aménagements,

le commissaire enquêteur se prononce favorablement à l'autorisation préfectorale des aménagements hydrauliques tels que décrits au dossier

Marseille, le 13 avril 2016

Jean-Philippe Beau
commissaire enquêteur

